



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## SECTION 1

## IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

### PRODUIT

**NOM DU PRODUIT:** Peinture époxy orange - Partie B

**Numéro de produit:** PST4004245, PST4004541

**Utilisation prévue :** Peinture à base de solvant

### IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

**Fournisseur:** Chance Company  
210 North Allen Street  
Centralia, Missouri États-Unis

**Numéro de téléphone :** (573) 682-8465

**Urgence 24 heures sur 24 (INFOTRAC) :** (800) 535-5053 (États-Unis et Canada)  
(352) 323-3500 (*International*)

## SECTION 2

## IDENTIFICATION DES RISQUES

### CLASSIFICATION

Santé	Environnement	Matériel
<ul style="list-style-type: none"><li>Irritation cutanée – Catégorie 2</li><li>Irritation des yeux – Catégorie 2A</li><li>Sensibilisation cutanée – Catégorie 1</li><li>Cancérogénicité – Catégorie 2</li><li>Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2</li><li>Toxicité pour des organes cibles spécifiques après des</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Aucun risque classifiable</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Liquide inflammable – Catégorie 2</li></ul>

### ÉTIQUETAGE



**Symboles :**

**Mention d'avertissement :** DANGER



<b>Mentions de danger</b>	<b>Mises en garde</b>	<b>Mises en garde</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• H225 : Liquide et vapeur hautement inflammables</li> <li>• H315 : Cause une irritation de la peau</li> <li>• H319 : Cause de graves lésions oculaires</li> <li>• H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée</li> <li>• H351 : Susceptible de provoquer un cancer</li> <li>• H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au futur bébé</li> <li>• H373 : Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P201+202 : Lire des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité</li> <li>• P210 : Tenir le produit à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Interdiction de fumer</li> <li>• P233+240 : Gardez le contenant hermétiquement fermé. Mettre à la terre et coller le conteneur et l'équipement de réception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P260 : Ne pas inhaler les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</li> <li>• P308+ P313: Si exposé ou concerné : demandez un avis/une attention médicale.</li> <li>• P303+361+361+353+363 : SI SUR LA PEAU (ou les cheveux) : enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau avec de l'eau/se doucher. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P241+242+243 : Utilisez des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prenez des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.</li> <li>• P264+272+280 : Se laver soigneusement les mains après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail. Portez des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• P333+313 : En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : demandez un avis/une attention médicale.</li> <li>• P305+351+338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincez avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à les enlever ; continuez à rincer.</li> <li>• P337+313 : Si l'irritation des yeux persiste : demandez un avis/une attention médicale.</li> <li>• P403+235+405 : Rangez le produit dans un endroit bien ventilé. Gardez au frais. Stocker sous clé</li> <li>• P501 : éliminez le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales</li> </ul>

**Autres risques :**

Aucune information supplémentaire n'est fournie.

**Toxicité aiguë inconnue :**

24 pour cent du mélange est constitué d'ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est inconnue.

**SECTION 3****COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS****MÉLANGES.**

Nom	CAS#	Pourcentage pondéral*	Observations
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane	25068-38-6	56.97	NIL
Diglycidyl éther de bisphénol A à base de résines époxy, solides de poids moléculaire moyen à élevé	25036-25-3	16.35	NIL
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(oxiranylméthyl)-.oméga.-(oxiranylméthoxy)-	26142-30-3	8.05	NIL
Acétone	67-64-1	7.33	NIL
Toluène	108-88-3	4.38	NIL
Méthylisobutylcétone	108-10-1	3.25	NIL
Silice, amorphe, fumée, sans cristaux	112945-52-5	1.22	NIL
Xylènes (isomères o-, m-, p-)	1330-20-7	0.29	NIL
Éthylbenzène	100-41-4	0.07	NIL

\* 2.09 % de composition matérielle, y compris les charges inertes et non dangereuses retenues comme secret commercial conformément au paragraphe 1910.1200(i)(1). Toute concentration indiquée sous forme de gamme est destinée à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot. Il n'existe pas d'autres ingrédients présents qui, selon les connaissances actuelles du distributeur et selon les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé et doivent donc être signalés dans cette section.

**SECTION 4****PREMIERS SECOURS****DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS NÉCESSAIRES :**

- Informations générales :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consultez immédiatement un médecin (si possible, montrez l'étiquette ou la Fiches de Données de Sécurité (FDS))
- contact avec les yeux :** En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si cela est facile. Si l'irritation persiste, consultez un médecin
- contact avec la peau :** En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau. Enlevez les vêtements et les chaussures contaminés. Lavez les vêtements avant de les réutiliser. Appelez un médecin si l'irritation se développe et persiste
- Inhalation :** Si la respiration est difficile, emmenez la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien
- Ingestion :** En cas d'ingestion, ne PAS provoquer le vomissement, sauf si le personnel médical le demande. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Consultez un médecin si vous ne vous sentez pas bien

**PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, TANT GRAVES QUE MOINS GRAVES :**

- contact avec les yeux :** Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignement excessif et un larmoiement, avec une rougeur et un gonflement considérables de la conjonctive
- contact avec la peau :** Cause une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une rougeur, un œdème, un assèchement, un dégraissage et une gerçure de la peau. Peut entraîner une irritation en cas de contact avec la peau
- Inhalation :** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
- Ingestion :** Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des troubles gastriques, des nausées ou des vomissements.

Voir les informations toxicologiques (section 11)



## SECTION 5

## MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés :** Mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, brouillard d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés :** Aucun connu

### RISQUES PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

**Risque d'incendie :** Liquide et vapeur hautement inflammables

**Produits de la Combustion:** Peut inclure, sans s'y limiter : les oxydes de carbone

**Équipement de protection et**

**Précautions pour les pompiers :** Se tenir contre le vent pour lutter contre l'incendie. Portez un équipement complet de lutte contre l'incendie (habit pare feu) et une protection respiratoire (SCBA). Les vapeurs peuvent être plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long du sol jusqu'à une source d'inflammation éloignée et provoquer un retour de flamme. Utilisez de l'eau pulvérisée pour garder au frais les récipients exposés au feu

## SECTION 6

## MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

**Mesures d'ordre général :** Utilisez un équipement de protection personnelle recommandée à la section 8 Isolez la zone dangereuse et interdisez l'accès au personnel non nécessaire et non protégé. Évitez les charges électrostatiques en prenant des précautions particulières. Éliminez les sources d'inflammation

### MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Méthodes de confinement :** Contenir et/ou absorber le déversement avec un matériau inerte (par exemple du sable, de la vermiculite), puis le placer dans un récipient approprié. Ne pas rincer à l'égout ni laisser pénétrer dans les cours d'eau. Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) approprié

**Méthodes de nettoyage :** Ramassez le matériel et placez-le dans un conteneur d'élimination. Assurez la ventilation

**Autres Informations:** Voir la section 8 pour plus d'informations sur les vêtements et équipements de protection et la section 13 pour des conseils sur l'élimination des déchets

## SECTION 7

## MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

**PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER :** Tenir à l'écart des sources d'ignition - Ne pas fumer. Évitez tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipulez et ouvrez le contenant avec précaution. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Prenez des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique. Utilisez uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer les récipients à la chaleur ou à des sources d'inflammation.

**Mesures d'hygiène :** Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer

### CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS ÉVENTUELLES

**Mesures techniques :** Il convient de suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique

Nom du produit : Peinture époxy orange - Partie B

Date de révision : 11 août 2020

Page 5 sur 9



**Conditions de stockage :** Tenez hors de portée des enfants. Gardez le contenant hermétiquement fermé. Stockez dans un endroit sec, frais et bien aéré.

**Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :** Non disponible.

## SECTION 8

## CONTRÔLE DEL'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### DIRECTIVES D'EXPOSITION

INGRÉDIENTS	ACGIH	OSHA PEL	NIOSH
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)	Non applicable	Non applicable	Non disponible.
Diglycidyl éther de bisphénol A à base de résines époxy, solides de poids moléculaire moyen à élevé (25036-25-3)	Non applicable	Non applicable	Non disponible.
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(oxiranylméthyl)-.omega.-(oxiranylméthoxy)- (26142-30-3)	Non applicable	Non applicable	Non disponible.
Acétone (67-64-1)	TWA - 250 ppm STEL - 500 ppm	TWA - 2400 mg/m <sup>3</sup> TWA - 1000 ppm	US IDLH - 2500 ppm (10 % LEL) REL (TWA) - 590 mg/m <sup>3</sup> REL (TWA) - 250 ppm
Toluène (108-88-3)	TWA - 20 ppm	TWA - 200 ppm Plafond - 300 ppm	US IDLH - 500 ppm REL (TWA) - 375 mg/m <sup>3</sup> REL (TWA) - 100 ppm REL (STEL) - 560 mg/m <sup>3</sup> REL (STEL) - 150 ppm
Méthylisobutylcétone (108-10-1)	TWA - 20 ppm STEL - 75 ppm	TWA - 410 mg/m <sup>3</sup> TWA - 100 ppm	US IDLH - 500 ppm REL (TWA) - 205 mg/m <sup>3</sup> REL (TWA) - 50 ppm REL (STEL) - 300 mg/m <sup>3</sup> REL (STEL) - 75 ppm
Silice, amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	Non applicable	Non applicable	Non disponible.
Xylènes (isomères o-, m-, p-) (1330-20-7)	TWA - 100 ppm STEL - 150 ppm	TWA - 435 mg/m <sup>3</sup> TWA - 100 ppm	Non disponible.
Éthylbenzène (100-41-4)	TWA - 20 ppm	TWA - 435 mg/m <sup>3</sup> TWA - 100 ppm	US IDLH - 800 ppm (10 % LEL) REL (TWA) - 435 mg/m <sup>3</sup> REL (TWA) - 100 ppm REL (STEL) - 545 mg/m <sup>3</sup> REL (STEL) - 125 ppm

### PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

**Contrôles techniques appropriés :** Utilisez une ventilation adéquate pour maintenir les expositions (niveaux de poussière, de fumée, de vapeur, etc. en suspension dans l'air) en dessous des limites d'exposition recommandées

### MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**Protection des yeux :** Portez des lunettes de protection  
**Protection des mains:** Portez des gants appropriés  
**Protection de la peau et du corps :** Portez des vêtements de protection appropriés  
**Protection respiratoire :** En cas de ventilation insuffisante, portez un appareil respiratoire approprié. Le choix du respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou prévus, les dangers du produit et les limites de sécurité du respirateur sélectionné



**Contrôle de l'exposition de l'environnement :**

Maintenir des niveaux inférieurs aux seuils communautaires de protection de l'environnement

**Autres informations :**

Ne mangez pas, ne fumez pas et ne buvez pas dans des endroits où le produit est manipulé, traité ou stocké. Lavez-vous soigneusement les mains avant de manger ou de fumer. Manipulez le produit conformément aux pratiques établies en matière d'hygiène et de sécurité industrielles

**SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES/CHIMIQUES**

**ASPECT**

<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Aspect :</b>	Clair
<b>Couleur :</b>	Incolore
<b>Odeur :</b>	Faible
<b>Seuil olfactif :</b>	Non disponible
<b>pH :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion :</b>	Non disponible.
<b>Point de congélation :</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition :</b>	56.1 – 117.2 °C (133 - 243 °F)
<b>Point d'éclair :</b>	-20 °C (-4 °F) Coupe fermée de Pensky-Martens
<b>Taux d'évaporation Relative :</b>	> 1 (butylacétate=1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Inflammable
<b>Limites d'explosivité :</b>	1.2 - 13 % vol
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible.
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible.
<b>Densité relative :</b>	1.0936
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C :</b>	Plus lourd que l'air
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partage : n-Octanol/Eau :</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible.
<b>Viscosité :</b>	Non disponible.
<b>Viscosité, cinématique :</b>	Non disponible.
<b>Viscosité, dynamique :</b>	Non disponible.
<b>Autres informations :</b>	Aucune information supplémentaire n'est fournie

**SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions de stockage normales. Peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif
<b>Conditions de Réactivité :</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation
<b>Conditions à éviter :</b>	Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation
<b>Matériaux incompatibles :</b>	Agents oxydants puissants. Bases puissantes.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Peut inclure, sans s'y limiter : les oxydes de carbone

**SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES :**

**Toxicité aiguë :** Non classifié



Ingrédients	LC <sub>50</sub> (Inhalation)	DL <sub>50</sub> (Oral)	DL <sub>50</sub> (cutanée)	Produit chimique répertorié comme cancérigène ou potentiellement cancérigène*
PST4004245, PST4004541 Peinture époxy orange - Partie B	> 20 mg/l/4 h, Rat	> 2000 mg/kg, Rat	> 2000 mg/kg, Lapin	Non disponible.
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)	Non disponible.	11400 mg/kg, Rat	> 20 ml/kg, Lapin	Non disponible.
Acétone (67-64-1)	50100 mg/m <sup>3</sup> /8h, Rat	5800 mg/kg, Rat	Non disponible.	Non disponible.
Toluène (108-88-3)	28.1 mg/l/4h, Rat	2600 mg/kg, Rat	12000 mg/kg, Lapin	Groupe CIRC : 3 - Non classifiable
Méthylisobutylcétone (108-10-1)	8.2 mg/l/4h, Rat	2080 mg/kg, Rat	3000 mg/kg, Lapin	Groupe CIRC : 2B - Peut-être cancérigène pour l'homme Statut du programme national de toxicologie (National Toxicology Program (NTP)): 1 - Preuve de cancérigénicité
Silice, amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	Non disponible.	3160 mg/kg, Rat	Non disponible.	Groupe CIRC : 3 - Non classifiable
Xylènes (isomères o-, m-, p-) (1330-20-7)	29.08 mg/l/4h, Rat	3500 mg/kg, Rat	> 4350 mg/kg, Lapin	Groupe CIRC : 3 - Non classifiable
Éthylbenzène (100-41-4)	17.2 mg/l/4h, Rat	3500 mg/kg, Rat	15400 mg/kg, Lapin	Groupe CIRC : 2B - Peut-être cancérigène pour l'homme Statut du programme national de toxicologie (NTP) : 1 - Preuves de cancérigénicité

\* Voir la Section 15 pour plus d'information

<b>Corrosion/irritation cutanée :</b>	Cause une irritation de la peau
<b>Lésions/irritations oculaires :</b>	Cause de graves lésions oculaires
<b>Sensibilisation des voies respiratoires ou de la peau :</b>	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Cancérogénicité :</b>	Susceptible de provoquer un cancer
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Susceptible de nuire à la fertilité ou au futur bébé
<b>Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) :</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité pour certains organes cibles (Exposition répétée):</b>	Peut causer des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée
<b>Risque lié à l'aspiration :</b>	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Symptômes/lésions après l'inhalation</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
<b>Symptômes/lésions après contact avec la peau :</b>	Cause une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une rougeur, un œdème, un assèchement, un dégraissage et une gerçure de la peau. Peut entraîner une irritation en cas de contact avec la peau.
<b>Symptômes/lésions après contact avec les yeux :</b>	Provoque une grave irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou une douleur, un clignement excessif et un larmoiement, avec une rougeur et un gonflement considérables de la conjonctive.
<b>Symptômes/lésions après l'inhalation :</b>	Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des troubles gastriques,



des nausées ou des vomissements.

**SECTION 12 INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**Effet potentiel sur l'environnement :** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

**Persistance et dégradabilité :** Non établi

**Bioaccumulation / Accumulation :** Non établi

**Mobilité dans le sol:** Non disponible.

**Effet sur le réchauffement de la planète :** Aucun dommage écologique connu causé par ce produit

**SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Méthodes d'élimination :** Ce matériel doit être éliminé conformément à toutes les réglementations locales, étatiques, provinciales et fédérales. La production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum dans la mesure du possible

**INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE :** Manipulez les contenants vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables

**SECTION 14 TRANSPORT**

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classe de risque pour le transport	Étiquettes de risque	Groupe d'emballage
DOT	ONU1263	Peinture	Classe 3		II
TDG	ONU1263	Peinture	Classe 3		II
IMDG	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
IATA	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.

**AUTRES INFORMATIONS**

**Autres informations :**

Aucune information supplémentaire n'est fournie

**Précautions spéciales pour le transport :**

Ne pas manipuler le produit avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

**SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Réglementations fédérales américaines**

Ingrédients	Règlements
Diglycidyl éther de bisphénol A à base de résines époxy, solides de poids moléculaire moyen à élevé (25036-25-3)	Drapeau réglementaire de l'EPA TSCA : Y2 - Y2 - indique un polymère exempté qui est un polyester et est fabriqué uniquement à partir de réactifs inclus dans une liste spécifiée de réactifs peu préoccupants, constituant l'un des critères d'éligibilité pour la règle d'exemption. Figure sur la LIS canadienne
Acétone (67-64-1)	Drapeau réglementaire de l'EPA TSCA : T - T - indique une substance qui fait l'objet d'une règle de test en vertu de l'article 4 du TSCA.





	Figure sur la LIS canadienne
Toluène (108-88-3)	Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du SARA des États-Unis Section 313 de SARA - Déclaration des émissions 1.0 % Figure sur la LIS canadienne
Méthylisobutylcétone (108-10-1)	Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du SARA des États-Unis Section 313 de SARA - Déclaration des émissions 1.0 % Drapeau réglementaire de l'EPA TSCA : T - T - indique une substance qui fait l'objet d'une règle de test en vertu de l'article 4 du TSCA. Figure sur la LIS canadienne
Xylènes (isomères o-, m-, p-) (1330-20-7)	Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du SARA des États-Unis Section 313 de SARA - Déclaration des émissions 1.0 % Figure sur la LIS canadienne
Éthylbenzène (100-41-4)	Soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du SARA des États-Unis Section 313 de SARA - Déclaration des émissions 0.1 % Figure sur la LIS canadienne
Phénol, 4,4'-(1-méthyléthylidène)bis-, polymère avec (chlorométhyl)oxirane (25068-38-6)	Figure sur la LIS canadienne
Poly[oxy(méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.-(oxiranylméthyl)-.omega.-(oxiranylméthoxy)- (26142-30-3)	Figure sur la LIS canadienne
Silice, amorphe, fumée, sans cristaux (112945-52-5)	Figure sur la LIS canadienne

**Règlements d'État américains :**

Ce produit contient des substances chimiques connues dans l'État de Californie pour provoquer des cancers, des malformations congénitales ou d'autres troubles de l'appareil reproducteur

**SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS**

**SYSTÈME D'IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES (HMIS) :** Non disponible.

**ASSOCIATION NATIONALE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (NFPA) :** Non disponible.

**Signification des abréviations :**

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association internationale du transport aérien
- IBC = Intermediate Bulk Container (Conteneur)
- IMDG = International Maritime Dangerous Code (guide international pour le transport des matières dangereuses)
- ONU = Organisation des Nations unies
- TDG = Transport de marchandises dangereuses
- TSCA = Inventaire de la section 8(b) du Toxic Substances Control Act des États-Unis
- LIS/NDSL = Liste intérieure des substances canadiennes/ Liste extérieure des substances

-----  
 Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) fournit une représentation de bonne foi des informations considérées comme exactes à la date de la dernière révision. Ce document ne crée aucune garantie expresse ou implicite sur le produit. Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de HUBBELL Inc, tous les risques associés à l'utilisation du produit sont assumés par l'utilisateur.  
 -----